



Participation citoyenne

Compte-rendu

Titre : Côte Sainte-Catherine – Réunion publique

Date de l'événement : 17/04/2024

Lieu : Casino de Bonsecours

Horaires : 18h00 – 21h00

Service porteur du projet : Cœur de Métropole

Animateurs : Christine DE CINTRE (Membre du bureau de la Métropole Rouen Normandie), Patrick GRELAUD (Maire de Bonsecours), Eve MACHELART, Catherine PARMENTIER, Clémence LANGLOIS, Mathieu DONY, Yann LE BIDEAU, Julien CAMMAS (de la Métropole Rouen Normandie), Jean-Michel BEREGOVOY (Adjoint au Maire, ville de Rouen)

Organisateurs : Métropole Rouen Normandie

Intervenants : Christophe Cozette PHYTOLAB Environnement

Participant·es

Citoyen·nes :	Agent·es :	Total
Hommes : 47 Femmes : 45	Hommes : 5 Femmes : 4	92

Type d'événement :

- Atelier participatif
- Réunion publique
- Balade urbaine
- Cartographie participative
- Rencontres de proximité
- Questionnaire
- Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

● [TELECHARGER ICI LE DIAPORAMA PROJETE PENDANT LA SEANCE](#)

Rappel du contexte de l'événement :

Poursuite de la concertation engagée en 2021 sur le projet de revalorisation de la Côte Sainte-Catherine

Rappel des objectifs :

1. Rappeler le contexte du projet qui s'inscrit dans une concertation avec les habitants de la Métropole et les riverains depuis 2021
2. Présenter un état d'avancement de la démarche et du programme d'aménagement
3. Présenter les possibilités d'aménagement du site sur la base d'intentions d'aménagement
4. Echanger avec la salle

Introduction par Christine de Cintré, élue en charge de porter le projet

- Présentation des membres du comité de pilotage, créé en 2021.
- Projet de valorisation de site naturel exceptionnel auprès de la population métropolitaine sur lequel la Métropole travaille depuis 3 ans.
- Rappel des enjeux : volonté de révéler le site tout en le préservant, au regard de ses qualités naturelle et historique.
- Projet travaillé conjointement avec un paysagiste et un architecte du patrimoine, qui ont une vision protectrice du site.
- Rappel de l'attachement de la population à ce site et de son rayonnement métropolitain.
- Rappel de la notion d'un site qui se mérite : projet tourné vers la marchabilité.
- Rappel de la démarche de la concertation : les inquiétudes des habitants sont entendues :
 - Volonté partagée de préserver cet espace naturel ;
 - Opposition à une sur-fréquentation du site ;
 - Demande de liaisons piétonnes (plutôt côté Mt Gargan) ;
 - Inquiétudes sur l'emplacement et le dimensionnement du stationnement forestier envisagé ; celui-ci pourrait être dimensionné comme le stationnement actuel sur le belvédère, sans imperméabilisation, ainsi qu'un stationnement conservé pour 1 car ; la création de ce stationnement permet d'assurer un accès PMR (obligation légale) à un point de vue situé sur la partie haute, en surplomb du belvédère actuel et un accès pour l'entretien forestier.

Présentation de l'avancement du projet

I. Historique et programme de l'opération de valorisation

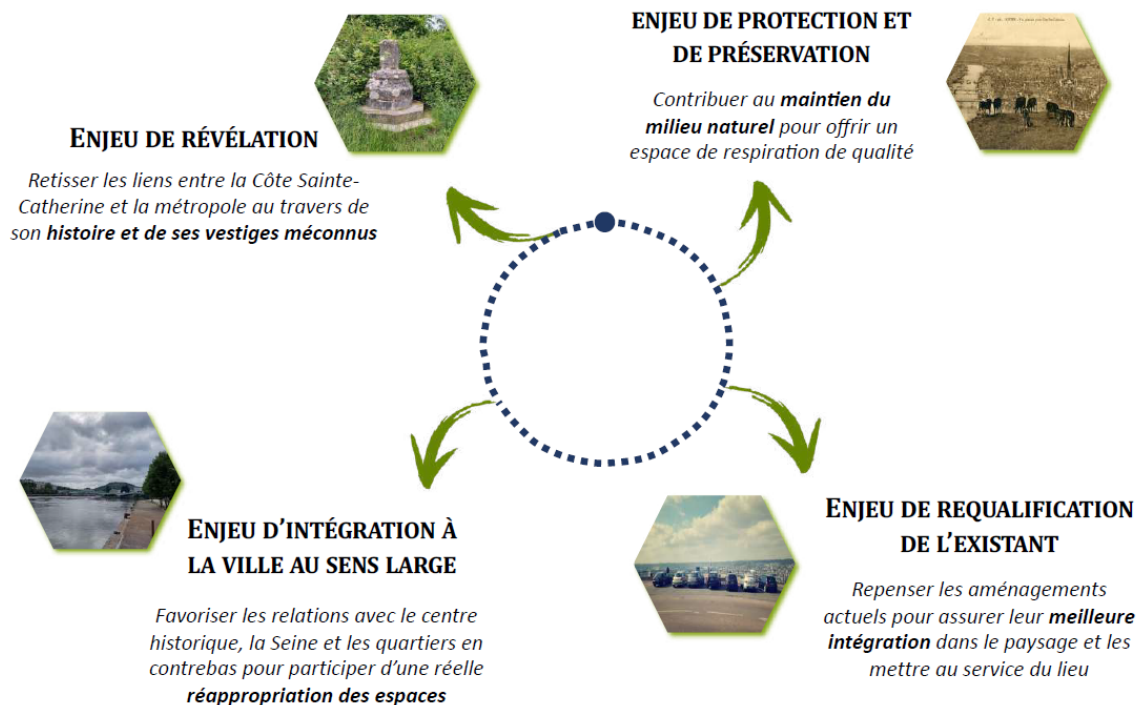
1. 2021, phase préalable : une concertation qui permet de bâtir les fondements du projet de revalorisation

Une première phase de concertation en ligne (un questionnaire) et en présentiel (2 balades sur site et un atelier participatif en visioconférence) auprès du public a permis de recueillir l'avis de plus de 500 personnes.

Cette première phase de concertation a permis de faire émerger les souhaits des riverains et habitants de la Métropole :

1. Préserver le site : nature, patrimoine, pas de sur-fréquentation
2. Valoriser son histoire et son patrimoine
3. Améliorer l'entretien du site et travailler sur l'insécurité et les nuisances
4. Retravailler l'accessibilité du site (Mode de transport, signalétique, sécurisation) et les cheminements
5. Valoriser le site en développant l'information à mettre à disposition du public
6. Végétaliser le belvédère existant
7. Proposer de l'animation / de la médiation (patrimoniale, culturelle et environnementale) autour du site

Dans la continuité de cette concertation, la Métropole a ainsi pu identifier 4 enjeux qui fondent le projet de revalorisation du site :



2. 2022 : une étude pour revaloriser le site

Sur cette base, un cahier des charges a été défini en vue d'engager une prestation pour réaliser une étude de valorisation du site en 2022.

Cette étude a permis de préciser le programme de l'opération :



Amélioration des accès

Chemins et signalétique

Accès PMR



Reprise des marches

Scénographie de la montée



Requalification et renaturation du panorama

Création de nouveaux « points de vue »



Gestion écologique coordonnée

Sauvegarde des prairies calcicoles



Préservation des vestiges

Valorisation patrimoniale des vestiges

Médiation culturelle

3. 2024, phase de conception : seconde phase de concertation et premières esquisses

A la suite de cette première étude de valorisation, une équipe d'étude a pu être recrutée afin d'aller plus loin sur les propositions en étudiant leur faisabilité, leur coût et en proposant des intentions d'aménagement possibles. Ces esquisses (voir ci-dessous) se basent sur le savoir-faire du maître d'œuvre, sur ce qu'il est possible de réaliser en tenant compte de la spécificité de ce site (sauvegarde environnementale et patrimoniale, souhaits des habitants et des riverains, cadre réglementaire...).

En parallèle, la concertation avec les habitants se poursuit dans une phase 2 visant à :

1. Identifier les éléments patrimoniaux et environnementaux à sauvegarder et/ou valoriser (objet de la balade sur site du 23 mars 2024*, qui a réuni 26 participants)
2. Etudier les chemins et la signalétique, de manière à favoriser la pratique du site à pied (objet des deux balades du 30 mars 2024 au départ du mont Gargan puis de Bonsecours*), qui ont réuni 36 participants)
3. Echanger sur les premières esquisses qui montrent les possibilités d'aménagement du site au regard du programme élaboré en 2022 (objet de la présente réunion).

*Les comptes-rendus de ces événements participatifs [sont disponibles sur le site JeParticipe](#)

II. Proposition d'esquisses par Phytolab/GFTK Architectes/EGIS Villes et Transport/ENT ID/Chroniques Conseil

1. Un site emblématique au passé riche et complexe

La Côte Sainte-Catherine est un marqueur fort du paysage rouennais et bonauxilien. Il offre un panorama unique sur Rouen et un Avre de paix et de verdure à seulement 15 minutes du centre-ville.

Le site est classé au titre du code de l'environnement, sur les aspects relatifs à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les anciennes activités agro-pastorales associées aux facteurs naturels du coteau (nature du sol, topographie, climat, orientation...) sont à l'origine d'une diversité d'écosystèmes parois rocheuses, pelouses calcicoles à orchidées, ourlets et boisements calcicoles...

Quelques formations se démarquent, telles les parois rocheuses et les pelouses calcicoles à orchidées. Par ailleurs, la Côte Sainte-Catherine est inscrite au titre des monuments historiques pour ses vestiges archéologiques et représente l'un des sites les plus remarquables du patrimoine métropolitain.

Elle comprend les vestiges du prieuré Saint-Michel, de l'abbaye de la Trinité du Mont, de l'ancien et du nouveau Fort de Sainte-Catherine.

L'histoire connue du site débute en 1026. Site de pèlerinage, il est emblématique par ses marches menant à l'abbaye Sainte-Catherine à vocation religieuse, puis militaire et stratégique, dont il reste encore des témoignages visibles. Abandonné au XVI^e siècle, puis lieu de promenade et de loisirs au XIX^e siècle, le site a été fortement endommagé par les bombardements pendant la seconde guerre mondiale. Dans les années 1970, des compétitions de motocross se déroulaient dans les vestiges de l'abbayes et du fort. Depuis le site est couvert en partie haute d'un boisement de conquête. La Métropole Rouen Normandie a fait l'acquisition, au fil du temps et des opportunités, d'une grande partie des terrains rachetés à la Ville de Rouen, à la SNCF, au CHU et à des propriétaires privés.

C'est pour toute cette histoire complexe et pour la haute qualité de vie qu'il offre que les habitants, les riverains et les associations sont très attachés à ce site.

C'est cette complexité que le programme d'aménagement entend révéler et préserver.

• **TELECHARGEZ LE LIVRET DISTRIBUE A LA BALADE DU 23 MARS 2024**

2. Des premières intentions proposées comme base d'échange :

Le groupement de maîtrise d'œuvre travaille depuis de nombreuses années pour aménager des sites naturels et patrimoniaux. Il a produit des premières esquisses afin de permettre d'imaginer ce qui pourrait être fait sur le site. Il s'inspire de son expérience et d'aménagements qui ont été fait sur des sites partageant des enjeux similaires : la valorisation et surtout la préservation.

Les inspirations présentées pourraient s'appliquer aux éléments suivants du site :

- Bastion sud : entrée de la partie haute du site, accès au lieu de stationnement envisagé.
- Balcon de la Seine : proposition de création d'un cheminement avec percées (points de vue).

- Belvédère haut : proposition d'aménagements et liaisons piétonnes sécurisées vers le belvédère actuel (implantées sur le chemin d'accès au mur sud de fortification de l'abbaye).
- Le mur du temps : valorisation historique (ancienne abbaye) avec proposition d'un belvédère à la canopée des arbres qui permettrait de surplomber le site, de situer les vestiges et éventuellement, d'apporter du contenu de médiation sur ce patrimoine.
- Le trou de la mort : proposition d'une plateforme d'observation ou d'une aire de jeux nature.
- Coteau Sud : confortement et canalisation des cheminements pour la préservation du site.
- Panorama actuel : proposition de remodelage et de renaturation du belvédère actuel, construit comme un appendice de la route avec les déblais issus de sa création, de façon à redonner la pente antérieure au creusement de la route.
- Falaise : proposition de création d'un belvédère dominant les falaises, sensation de vertige.
- Montée au panorama : retravailler les cheminements, l'emmarchement, magnifier.

Questions et échanges

Q : La MRN dispose-t-elle de statistiques pour mesurer la fréquentation du site et pourra-t-elle évaluer la fréquentation avant et après les aménagements ?

R : Actuellement, la MRN dispose d'un compteur piétonnier sous le belvédère. Quelques chiffres de fréquentation ont été présentés (13 000 passages en avril et juillet (montées/descentes) et 4 000 passages en mai 2023). La fréquentation est fortement liée aux conditions météorologiques. Il est important de noter que le comptage actuel ne représente qu'un dixième de la fréquentation réelle en raison de son emplacement. Le projet vise à s'adresser principalement aux habitants du territoire, en mettant l'accent sur la notion de patrimoine commun.

Q : Préoccupations concernant les risques d'éboulement, l'instabilité du terrain, l'impact du futur parking (nuisances) et la préservation de l'esprit des lieux.

R : Le futur parking est envisagé sur une entrée du site côté Bonsecours et non sur le futur panorama haut. Le trafic routier après l'aménagement sera similaire au trafic actuel, car l'objectif est de privilégier et d'encourager l'accès au site à pied, d'où le travail mené sur la création et l'interconnexion des chemins. Les animations et les opérations de médiation sur le site conserveront le même esprit que celles menées actuellement.

Q : (Association Effet de serre toi-même) : Le projet doit rester un projet de préservation d'un espace naturel. L'association est en désaccord avec la création du parking et souligne la nécessité de prendre en compte l'accessibilité cyclable du site. L'association remettra prochainement un document avec des éléments de contribution pour faire évoluer le projet, notamment un stationnement sur la voirie.

R : Sur l'accès en mode doux et vélos, le projet initial prévoyait une piste cyclable sur la route de corniche, ce qui impliquait une mise en sens unique avec la fermeture d'une voie. Cette proposition a été rejetée par les élus de Bonsecours et de Rouen, ainsi que par les habitants (premier volet de concertation), en raison de son impact sur la circulation quotidienne. La configuration de la route ne permet pas la création d'une voie cyclable en conservant le double sens. Cependant, sur l'aspect sécurité des vélos, des scénarios seront étudiés à l'intérieur du site pour sécuriser et prioriser les modes actifs (type véloroute).

Remarque générale : Sentiment général d'insécurité sur le belvédère actuel et présence de nuisances. Les riverains craignent que le déplacement du stationnement du belvédère actuel vers les habitations ne fasse que déplacer le problème plus près des habitants, sans le résoudre. Si le parking est déplacé, une surveillance ou une fermeture la nuit est demandée.

R : La fréquentation d'un site a tendance à améliorer la question de l'insécurité. Un lieu en déshérence, sur lequel on n'investit pas, est un lieu qu'on respecte moins. Il faut réussir l'aménagement pour que les visiteurs aiment le lieu. Cependant, en effet, la question de l'insécurité ne peut pas être réglée uniquement par l'aménagement. Des passages de la police nationale plus réguliers seront demandés.

Intervention du maire de Bonsecours : C'est un beau projet, qui a du sens, mais il y a des points de crispation. Il est nécessaire de lever ces points de blocage en amont pour que les riverains/ les habitants s'approprient le projet et le respectent ensuite. Les points de crispation sont les suivants :

- Le stationnement : ne pas déporter les problèmes de sécurité existants sur un futur emplacement. Une vigilance est à apporter quant à son dimensionnement. Il faut éviter le stationnement sauvage le long de la route de la Corniche. C'est à intégrer dans la réflexion du site. Il est proposé d'utiliser le parking existant place Loquet comme une aire de report.
- Attention à la sur-fréquentation du site post aménagement.

Q: Des remarques sont exprimées sur l'absence d'information préalable aux interventions réalisées en mars 2024 dans le bois (abattage sanitaire sur des sujets menaçant les habitations riveraines).

R : Le chargé d'opérations du service forêts de la Métropole informe que des alertes ont été émises par des habitants sur des arbres du bois qui menaçaient de tomber sur certaines propriétés. Un diagnostic sanitaire a donc été réalisé par la Métropole, qui vient d'acquérir les parcelles de la partie haute et du bois Bagnères. De nombreux arbres devaient être abattus. Les Services techniques de la ville de Bonsecours ont été informés en amont. Il était nécessaire de mener des abattages dans un temps court, avant la période de nidification. Pour des questions de sécurité et d'efficacité, une intervention a alors été programmée avec une pelleteuse. Il a été nécessaire de créer une ouverture dans le bois pour faire passer l'engin. Ce chemin n'a pas vocation à rester et va se refermer naturellement avec la végétation. Les troncs d'arbres laissés en travers sont destinés à bloquer l'accès aux motos et aux VTT. Afin d'améliorer l'entretien du bois, une délibération de la MRN devrait être votée en octobre 2024 pour acter la gestion de ce site par l'Office National des Forêts. Un document de gestion durable sera établi sur la gestion forestière, précisant l'organisation des accès pour l'entretien forestier – cela fera l'objet d'une concertation spécifique.

Q : Site naturel classé : comment peut-on y réaliser des aménagements ? Pourquoi ne pas conserver le stationnement sur le panorama actuel ?

R : La proposition d'aménagement du site fera l'objet d'une demande de permis d'aménager, préalable aux travaux et instruite par la DREAL, la DRAC (Architecte des Bâtiments de France et Conservateur des Monuments historiques), conformément à la double protection site classé au titre du code de l'environnement et monument historique. Le site est classé pour son aspect paysager et pittoresque, la proposition d'effacer le belvédère actuel et de proposer un stationnement forestier convainc l'Inspecteur des Sites (DREAL) et l'ABF (DRAC) car cela aurait pour conséquence de restaurer l'aspect naturel du site depuis le bas de la côte, tout en permettant des circulations sécurisées intégrées au site et en conservant le panorama. Des sondages archéologiques seront réalisés au préalable de tout aménagement pour alimenter un diagnostic préventif destiné à protéger les vestiges.

Intervention de M. Jean-Michel Bérégovoy (ville de Rouen) La clé d'entrée pour ce projet n'est pas la bonne : l'angle touristique est privilégié alors que les clés d'entrée devraient être la préservation de la biodiversité ; la tranquillité ; le calme ; la sérénité. Un parking, existe déjà. Il doit être conservé et hélas, tous les sites ne peuvent pas être accessibles aux PMR. Sur les aménagements, il n'y a pas de besoins d'aires jeux, de belvédères, d'un nouveau parking, c'est un lieu naturel pour les habitants de la MRN et non pour les touristes.

Réponse de Mme Christine de Cintré : Il s'agit d'un aménagement au service du cadre de vie des habitants métropolitains. Pour le stationnement PMR, si la ville de Bonsecours identifie des places de stationnement dans la commune, cela pourra être du stationnement déporté avec l'aménagement d'un cheminement piétons accessible jusqu'au site. Mme De Cintré rappelle également l'obligation légale de rendre un site accessible aux PMR quand il est rénové, et qu'il faut également penser aux personnes âgées et aux familles avec poussette.

Q : Question sur la propreté, la gestion des déchets sur le site et les rues avoisinantes

R : En ce moment, la ville de Rouen effectue des interventions de ramassage des déchets 3 fois par jour en période estivale. Des compacteurs solaires ont été installés sur le belvédère actuel pour empêcher les déchets de s'envoler. Ces équipements ont une plus grande capacité que les anciennes poubelles. Cependant, nous avons une influence limitée sur les incivilités.

Q : Quid de la valorisation du patrimoine enfoui ? Proposition de privilégier des parcours pédagogiques plutôt que de rajouter des infrastructures sur un site naturel.

R : La Métropole a pour objectif de trouver un équilibre entre valorisation et préservation du patrimoine naturel et historique. Il est important de déterminer comment mettre en valeur ce patrimoine sans altérer le site. Il est essentiel d'avoir une connaissance approfondie du patrimoine archéologique souterrain afin de le préserver et de ne pas le détériorer avec d'éventuels aménagements futurs.

Q : Ressenti d'un problème de communication entre la MRN et le maire de Bonsecours, et manque de communication sur la concertation autour de ce projet.

R : Les villes de Bonsecours et de Rouen font partie, auprès de la Métropole, du Comité de Pilotage sur le projet. Les services techniques et les maires de ces communes sont

informés et prennent les décisions au même titre que la Métropole. Les actions de communication ont été entreprises par la Métropole, en lien avec les communes, pour informer le plus largement possible la population et Les riverains de cette seconde phase de concertation. Les actions suivantes ont été mises en place par la Métropole :

- le boîitage de 4960 flyers d'information dans les boîtes aux lettres des riverains (Rouen Mont-Gargan et toute la commune de Bonsecours). Une enquête a été demandée car il semble que le travail ait été mal fait par le prestataire (la Poste)
- Des communiqués ont été envoyés à toute la presse locale, permettant le relais des dates de concertation dans plusieurs articles de presse : [76Actu](#), [Paris-Normandie](#) ([ici](#) ou [là](#) ou [là](#)), [Le Parisien](#) ...
- au mois de mars, la Métropole a relayé l'information [dans Le Mag](#)
- un panneaux d'information est installé sur le Belvédère depuis le 19 mars et indique les trois dates de concertation
- Une information par mail aux deux communes concernées le 8 mars. Le 21 mars, [La ville de Rouen a relayé l'information](#) sur son site Internet
- Une page de concertation [sur le site JeParticipe](#) ainsi qu'un article [sur le site de la Métropole](#), et celui [de L'Office du Tourisme](#)
- Des relais sur les réseaux sociaux de la Métropole dès le 4 mars [ici](#), [là](#) ou encore [là](#)
- Un envoi par mail aux personnes intéressées par la concertation le 4 mars (55 pers.), le 25 mars (81 pers.) et le 16 mai (118 pers.)

Concertation Valorisation de la côte Sainte-Catherine

Côte Sainte-Catherine, à vos points de vue ! La Métropole poursuit la concertation engagée en 2021 pour la valorisation de la côte Sainte-Catherine. **Participez !**

BALADE
samedi 23 mars de 10h à 12h
balade sur les enjeux liés à l'environnement et au patrimoine

BALADE
samedi 30 mars de 10h à 12h
cheminements et signalétique depuis le cimetière du Mont-Gargan de 14h à 16h
cheminements et signalétique depuis le Monument Jeanne d'Arc à Bonsecours

ATELIER PARTICIPATIF
mercredi 17 avril de 18h à 20h
présentation et travail sur les propositions d'aménagements (lieu exact à venir)

Infos et inscription sur [JeParticipe](#)
[jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/cote-sainte-catherine-vos-points-de-vue](#)

[je participe!](#)

ROUEN.FR INSTITUTION ACTUALITÉ SERVICES

Accueil - Actualité - Balades thématiques sur les aménagements de la côte Sainte-Catherine

Balades thématiques sur les aménagements de la côte Sainte-Catherine

Publié le Jeudi 21 mars 2024 - 07h30
Thème d'actualité : environnement, quartiers, travaux, urbanisme

Fil d'actu

- 17935 cult. - Mélianne Mispelstreit, secrétaire de l...
- 17900 senior - Inscription aux activités à la mal...
- 16900 cult. - Sortie culturelle à Giverny organisée...
- 16900 cult. - Répétitions d'orchestre ouvertes au...
- 16900 sport - Courses en relais d'urgence au KL...
- 15819 anim. - Exposition des élèves du lycée Jean...
- 15815 cult. - Visite commentée de l'exposition "T...
- 15619 travaux - Travaux sur le pont Flaubert la M...
- 15618 sport - Hockey : les investigations, un dep...

Tout l'actu classée par thème

- Animation
- Concier 19
- Esp
- Environnement
- Quartiers
- Santé
- Sport
- Urbanisme
- Retour sur
- Commerce
- Culture
- Éducation
- Pratique
- Santé
- Société
- Travaux
- Municipalité

L'article que vous consultez est actualité.
Le sujet évoqué parle d'un événement ou d'une actualité passée.

La 2e phase de concertation sur la valorisation de la côte Sainte-Catherine est en cours. Des balades thématiques auront lieu samedi 23 mars et samedi 30 mars 2024 sur site permettant aux habitants de travailler sur les propositions d'aménagements.

Les habitants et les riverains de Rouen et de Bonsecours ainsi que toutes les personnes intéressées par le devenir de la côte Sainte-Catherine sont invités à venir découvrir le site et à en appréhender toutes les caractéristiques lors de deux balades.

Organisées les samedis 23 et 30 mars 2024 par la Métropole Rouen Normandie, elles permettront aux participants de comprendre les spécificités de ce site si particulière, de ses caractéristiques et d'en parcourir les cheminements existants depuis Rouen et Bonsecours.

Ces deux promenades thématiques vont pouvoir nourrir la réflexion des habitants sur la valorisation de la côte Sainte-Catherine.

Enjeux environnementaux et patrimoniaux

En effet, un atelier participatif sera organisé le 17 avril au cours duquel seront présentées aux participants les propositions d'aménagements sur lesquelles ils travailleront.

Le projet d'aménagement consiste à révéler toutes les richesses des parties basses et hautes de la côte Sainte-Catherine. L'objectif pédagogique à été d'établir un chemin et confier à l'agence spécialisée nantaise Phytobal, en charge d'en esquisser les contours.

L'objectif de cette démarche est de révéler les vestiges historiques enfouis sur la partie haute de la côte et traverser le paysage et de découvrir la nature dans son intégrité.

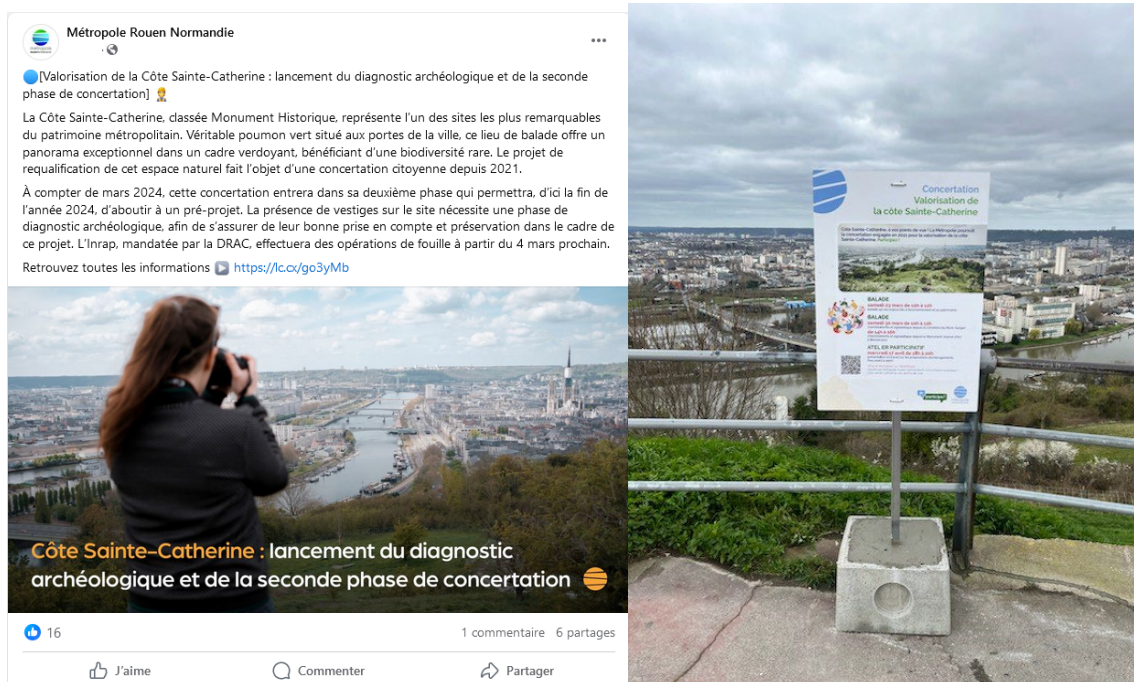
Un enjeu délicat à double titre puisque la côte Sainte-Catherine est un site classé non seulement pour son paysage - prairies calcicoles, violettes de Rouen et orchidées -, mais aussi pour son patrimoine avec la présence, sous terre, des ruines d'une abbaye, d'un pressoir et d'un fort bastionné.

Informations pratiques

Balades thématiques sur l'aménagement de la côte Sainte-Catherine

Samedi 23 mars et samedi 30 mars 2024, de 10h à 12h

Inscription aux balades thématiques sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie 17



Q: Entretien du site à terme

R: La partie basse est actuellement entretenue par la Ville de Rouen, propriétaire des parcelles, avec le concours du Conservatoire des Espaces Naturels. Le projet de valorisation comprend la mise en place d'une gestion coordonnée entre les deux propriétaires, à savoir, la ville de Rouen et la Métropole. La partie basse restera entretenue par la ville de Rouen et la partie haute par la Métropole.

Conclusion

Question ouverte posée par M. le Maire de Bonsecours : ce site a-t-il une vocation touristique ? Est-il en capacité d'accueillir plus de public ? Qu'est-ce qui peut-y être autorisé ? Il ne s'agit pas de déporter les problèmes existants aujourd'hui au plus près des riverains.

Conclusion de Mme de Cintré :

Les inquiétudes des riverains ont été entendues, d'où l'organisation de cette réunion publique ce soir. La Métropole prend en compte des remontées concernant les nuisances et l'insécurité sur le belvédère actuel. Il sera demandé un renforcement des tournées de police sur ce site.

Les participants sont invités à venir à un atelier participatif qui se tiendra courant mai. Il traitera spécifiquement de la question du stationnement et de la valorisation.

Rappel : il s'agit d'un projet en cours de construction. La Métropole a besoin de la participation des habitants à la prochaine réunion de concertation pour alimenter le projet et coordonner les attentes des habitants de la Métropole et celles des riverains.